

**TARIFS DE REPRODUCTION, DE RÉUTILISATION ET DE MISE À DISPOSITION DES
DOCUMENTS CONSERVÉS
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES**
(délibération du Conseil départemental des Vosges en date du 27 février 2017)

Sont exonérés de tous frais de reproduction, de réutilisation et de mise à disposition :

- les administrations : État, établissements publics, collectivités exclusivement ;
- les donateurs de fonds d'archives privés, uniquement pour ce qui concerne leurs archives ;
- les personnes ayant souscrit un contrat de dépôt provisoire pour numérisation, uniquement pour ce qui concerne les archives déposées provisoirement pour numérisation ;
- les personnes ayant déjà acquitté une redevance de recherche hypothécaire, uniquement pour ce qui concerne les documents relatifs à cette recherche

1 - TARIFS DE REPRODUCTION

Photocopies

Format A 4	0,15 € la page en n&b	Format A 3	0,30 € la page en n&b
	0,60 € la page en couleur		1,20 € la page en couleur

Prise de vue numérique

de 1 à 10 vues	2,00 €/la vue
de 11 à 100 vues	1,50 €/la vue
Au-delà de 100 vues	0,70 €/la vue

2 – TARIFS DE RÉUTILISATION COMMERCIALE

C'est une redevance annuelle qui s'applique pour la réutilisation exclusivement commerciale de données publiques, au sens de données ou documents d'origine publique ou privée librement communicables, déjà numérisées sous la forme d'images (ou vues).

La redevance annuelle est de :

de 1 à 10 vues	gratuit
de 11 à 1 000 vues	0,50 €/la vue
de 1001 à 10 000 vues	0,40 €/la vue
de 10 001 à 100 000 vues	0,02 €/la vue
de 100 001 à 1 000 000 vues	0,005 €/la vue
Plus de 1 000 000 vues	0,003 €/la vue

3 – TARIFS DE MISE A DISPOSITION D'IMAGES DEJA NUMERISEES

La mise à disposition des informations par le Conseil départemental des Vosges interviendra, le cas échéant, dans un délai de 30 jours après le paiement de tout ou partie de la redevance. Les frais techniques de mise à disposition (reproduction, extraction...) ne sont pas couverts par le montant de la redevance de réutilisation et demeurent à la charge du réutilisateur.

Le tarif des vues commandées dans l'année civile est de :

de 1 à 10 vues	gratuit
de 11 à 100 vues	1 €/la vue
de 101 à 1 000 vues	0,50 €/la vue
de 1 001 à 10 000 vues	0,20 €/la vue
de 10 001 à 100 000 vues	0,01 €/la vue
de 100 001 à 1 000 000 vues	0,002 €/la vue
plus de 1 000 000 vues	0,001 €/la vue